

# "Sauvons le bosquet marécageux Hof ten Berg!"

Pas de doute les habitants du quartier Hof ten Berg tiennent à ce coin de verdure. Situé derrière la ferme Hof ten Berg entre le boulevard de la Woluwe et le clos Théodore de Cuyper, ce bosquet marécageux est aujourd'hui à nouveau menacé. Les riverains s'étaient déjà mobilisés à trois reprises pour empêcher la construction d'un parking sur ce site.

Cette fois-ci la société "Leysterdael" vient d'introduire une demande de permis d'urbanisme pour deux immeubles de 4 étages et 27 logements.

## Classer le bosquet

Une demande qui n'a pas laissé l'Association pour la sauvegarde de l'environnement et la promotion du réseau écologique (l'ASEPRE) indifférente. Cette association vient d'introduire une demande de classement du bosquet. "Celle-ci a été enregistrée le 15 février", explique Raymond Beys' président de l'ASEPRE. "Nous avons besoin de 150 signatures pour l'introduire et après quelques jours nous en avons plus de 300! Située en zone de protection de l'ensemble classé "Ferme Hof-ten-Berg", ce site accueille, une faune variée et une diversité floristique des plus inté-

ressante."

Du côté de la société Leysterdael, ce site ne représenterait, aucun attrait particulier et "s'y aventurer représente même un certain danger dû au caractère fortement marécageux de l'endroit".

## La commune reste sereine

Face à cette mobilisation des riverains la commune tient à conserver la sérénité des débats. Le projet est à l'enquête publique jusqu'au 1<sup>er</sup> avril. La commission de concertation se réunira quant à elle, le 14 avril. "Lors de cette concertation nous prendrons le temps d'écouter toutes les par-

ties en présence ainsi que l'I-BGE, la Région bruxelloise et la direction des Monuments et Sites", explique Daniel Frankignoul échevin des Travaux publics. "Mais il est vrai qu'à titre personnel je trouverais triste qu'un site aussi intéressant disparaisse. Toutefois nous restons dans la légalité. Légalement il est en effet très difficile de s'opposer à ce que le propriétaire des lieux propose de faire du logement dans une zone dédiée au logement".

Les habitants du quartier seront bientôt fixés sur le sort réservé à leur bosquet. ■■■

NATHALIE VINCENT